

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2018

BUDGET PRIMITIF 2018

Nombre de Membres Elus :	100
Nombre de Membre Elus en exercice :	95
Quorum :	48
Nombre de Membres Elus présents :	49

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Marie-Claude FOUCRE, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Patricia GROS MICOL, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Sylvie MADAMOUR, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Nathalie PRADINES.

Messieurs Guy BACULARD, Denis BANCEL, Christian BERTHE, Daniel BUGUET, Jacques COIRO, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jean-François FARENC, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUILLER, Jérôme GRENIER, Emmanuel IMBERTON, Jean-Michel JOLY, Pierre LARDON, Daniel LOCTIN, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, Christian MISSIRIAN, Jean MOUGIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Philippe POBE, Régis POLY, Thierry RAEVEL, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Nicolas BONNET présente à l'Assemblée, à l'aide d'un power-point, les principaux éléments du budget primitif 2018 tels qu'ils ressortent des documents budgétaires qui ont été préalablement transmis aux élus.

Il rappelle le contexte budgétaire qui a très fortement orienté les modalités de construction du budget primitif 2018. La loi de finance pour 2018, promulguée le 30 décembre 2017, marque en effet à nouveau une diminution de la ressource fiscale pour les CCI.

Elle intègre une baisse de 150 millions d'euros du plafond de la TACVAE affectée aux CCI, celui-ci passant de 376 millions d'euros à 226 millions d'euros, ainsi qu'une augmentation de 20 millions d'euros du fonds de modernisation et de péréquation des chambres de commerce et d'industrie.

L'impact global pour la CCI Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne est une diminution de ressources de 5,283 millions d'euros dès le 1er janvier 2018. Le projet de budget 2018 de la CCI Lyon Métropole a ainsi été établi sur la base d'une hypothèse de ressources fiscales de 21,524 millions d'euros, en baisse de 19,3% par rapport au primitif 2017.

Cette nouvelle baisse drastique vient s'ajouter aux précédentes qui représentent une diminution annuelle de 8,85 millions d'euros entre 2014 et 2017.

Le budget 2018 est bâti avec la perspective d'un nouveau plan d'économies volontariste validé par le Bureau. Ce plan intègre une réflexion portant sur la réorganisation des services et des missions rendus aux ressortissants.

Plusieurs leviers ont ainsi été identifiés afin de faire face à cette nouvelle baisse de ressources :

- la poursuite de la réduction et de l'optimisation des frais généraux et des charges externes ;
- l'accélération de la baisse des subventions versées ;
- le déploiement d'un nouveau modèle économique et d'organisation pour la formation initiale et continue ;
- la refonte de la proximité ;
- la réduction de la masse salariale.

A noter principalement, en termes d'impacts négatifs :

- la baisse de la ressource fiscale pour 5,3 M€ ;
- des provisions pour restructuration pour 3,1 M€ ;
- un niveau de dividendes hors versement exceptionnel tel que réalisés par la SA Aéroports de Lyon en diminution de 2,6 M€.

Et en termes d'impacts positifs :

- ✓ une augmentation du chiffre d'affaires à + 2,7 M€ (corrigé de l'effet biennale du salon du Bourget et du CA de l'aéroport de St Etienne) ;
- ✓ la baisse des achats et charges externes pour 3,4 M€ ;
- ✓ la baisse des subventions versées de 1,3 M€ (hors Esta).

Le présent budget primitif traduit le volontarisme de la CCI dans les postes de dépenses et de produits qu'elle maîtrise afin de faire face à cette nouvelle baisse de ressource.

Le coût du personnel mis à disposition par la CCIR augmente de 3 672 K€ par rapport au rectificatif 2017. A noter que ce montant intègre une provision de 3 100 K€ en prévision des plans restructurations qui devront être conduits en 2018 (dont 1 200 k€ pour les MTMAD).

Les dotations aux provisions diminuent de 3 345 K€. Le rectificatif 2017 intégrait une provision pour restructuration de 1 200 K€ et une provision pour litige de 2 145 K€ qui ne sont pas renouvelées. Le primitif 2018 intègre lui une nouvelle provision pour grosses réparations de 1 390 K€ pour les musées.

Les subventions versées et autres charges sont, en continuité des baisses initiées dès 2015, en diminution de 283 K€ par rapport au rectificatif 2017.

Tous ces éléments ont un impact négatif sur le résultat d'exploitation qui se trouve dégradé par rapport au rectificatif 2017 à hauteur de - 2 385 K€.

Le résultat financier est en forte diminution par rapport au rectificatif 2018, soit - 2 610 K€, compte-tenu d'un niveau exceptionnel de dividendes reçus en 2017 de la SA Aéroports de Lyon.

Les produits exceptionnels sont constitués des quotes-parts de subventions d'investissements pour 549 K€ et de cessions d'éléments d'actifs pour 246 K€.

L'Impôt sur les Sociétés diminue de 400 K€ par rapport au rectificatif 2017 en lien avec la baisse des dividendes à percevoir en 2018.

Au global, le résultat net fait ressortir un déficit de - 5 090 K€, en nette détérioration par rapport au rectificatif 2017 (soit - 4 869 K€). En cause principalement la baisse de la ressource fiscale pour 5 283 K€, ainsi que le cout du plan de suppressions de postes pour 3 100 K€.

Les investissements 2018 s'élèvent à 5 974 K€, en diminution de - 1 594 K€ par rapport au rectificatif 2017 qui intégrait la remontée du bâtiment de la SCI FAURIEL dans les comptes de la CCI pour 3 849 K€.

En occultant ce dernier point, la variation entre le rectificatif 2017 et le primitif 2018 est positive avec une hausse des investissements de 2 256 K€ avec une prévision de travaux importants de rénovation/réagencement sur les sites des trois délégations.

La Capacité d'Autofinancement est en très forte baisse, avec - 7 206 K€ compte-tenu principalement du cout du plan de suppressions de postes. La CAF du primitif 2018 ressort ainsi comme négative, à - 542 K€, et ne couvre donc pas les remboursements d'emprunts.

Compte-tenu du résultat d'exploitation prévisionnel en fort retrait, de la forte diminution de la CAF, et du volume des investissements 2018, le fonds de roulement net projeté à fin 2018 s'établirait à 14 143 K€, pour un montant au budget rectificatif 2017 de 21 085 K€.

Le fonds de roulement net représente un peu moins de 3 mois de charges.

Les chiffres clefs du budget primitif 2018 :

- Produits d'exploitation : 50 963,5 k€ (dont 21 524 k€ de ressources fiscales) ;
- Charges d'exploitation : 58 692,3 k€ ;
- Résultat d'exploitation : - 7 728,7 k€ ;
- Résultat financier : + 2 291,1 k€ ;
- Résultat exceptionnel : + 779,1 k€ ;
- Résultat net (après IS) : - 5 089,5 k€.

Le Président donne ensuite la parole à Thierry RAEVEL, Président de la Commission des Finances, qui indique que la Commission a examiné, lors de sa réunion du 18 janvier 2018, le projet de budget primitif 2018 qui vient d'être commenté.

Il indique que la commission a reçu toutes les explications utiles et propose, à l'unanimité, d'approuver ce projet de budget 2018.

Le Président le remercie et donne lecture du projet de délibération suivant : « Après avoir entendu l'avis favorable de la Commission des Finances, je vous propose d'approuver le budget primitif 2018 ».

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Fait à Lyon, le 31 janvier 2018
Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général



Xavier PELLETIER